

# APPRECIATION DES INNOVATIONS TECHNIQUES DANS LE DOMAINE DE LA DETECTION ET DU TRAITEMENT DE L'AMIANTE DANS LE BATIMENT

## AVIS N° 2021 – 01 – AMIANTE360

### 1. Appréciation formulée sur l'innovation

**FAMILLE :** Détection de l'amiante dans les matériaux / Travaux de retrait d'amiante

**DESIGNATION COMMERCIALE :** AMIANTE360  
Brique Patrimoine, Travaux et Exposition

**TITULAIRE :**  
SOGELINK  
131 chemin du bac à Traille  
69647 Caluire

**DISTRIBUTEUR :**  
SOGELINK  
Commercialisation directe

**DESCRIPTION SUCCINCTE :**  
AMIANTE360 est une suite logicielle de gestion et de diffusion de l'information entre les acteurs concernés par la détection de l'amiante, sa traçabilité et les travaux associés. AMIANTE360 facilite la gestion des opérations de travaux et interventions en présence d'amiante.  
AMIANTE360 aide les donneurs d'ordre à tenir à jour les dossiers techniques amiante (DTA) et fiche récapitulative, ainsi que les entreprises intervenant au titre de travaux de retrait/encapsulage ou en présence d'amiante, à suivre l'exposition de leurs salariés et à gérer de façon plus efficace et collaborative les chantiers.

**IDENTIFICATION :**  
Références solutions éditeur :

Amiante360 Patrimoine  
Amiante360 Travaux  
Amiante360 Exposition

#### **APPRECIATION de la COMMISSION :**

##### 1. DOMAINE D'EMPLOI ACCEPTE

Trois briques de la Gamme de solutions Amiante360 ont été évaluées, à savoir la brique Patrimoine, la brique Travaux et la brique Exposition.

Cet avis est relatif au périmètre fonctionnel suivant :

**Amiante360 Patrimoine :**  
Pour les propriétaires des immeubles bâtis mentionnés aux articles R1334-29-4 et R1334-29-5 du Code de la santé publique :

*La seule et unique version valide de la présente appréciation est disponible sur le site [www.cevalia.fr](http://www.cevalia.fr)*

- Visualisation des MPCA et repérages sur une cartographie dynamique
- Constitution et mise à jour de DTA (et fiche récapitulative) et DAPP numériques
- Accès à l'ensemble des documents relatifs à la présence d'amiante pour les propriétaires et donneurs d'ordre
- Anticipation des actions réglementaires à mener à l'aide d'un tableau de bord et d'alertes
- Historisation des intégrations, modifications et consultations des documents, notamment des DTA
- Saisie de la réalisation des mesures d'empoussièrement, mesures conservatoires et travaux en présence d'amiante effectués dans le bâtiment, pour mise à jour des documents de traçabilité (DTA, DAPP)

Ces fonctionnalités sont accessibles, sous réserve d'avoir fourni à SOGELINK l'ensemble de la documentation disponible (plans aux formats PDF, JPEG ou DWG, arborescence du patrimoine bâti, rapports de repérage et autres éléments constitutifs des DTA et DAPP des patrimoines concernés).

Pour les opérateurs de repérage :

- Possibilité d'avoir accès aux plans, aux rapports précédents, et à tout autre document utile facilitant la mission de repérage
- Possibilité de saisir ou d'intégrer les résultats des rapports de repérage pour faciliter la mise à jour du DTA, l'actualisation des cartographies et la génération d'alertes sur les prochaines actions à mener en fonction des résultats.

Pour les autres profils utilisateurs définis en concertation avec le propriétaire :

- Consultation des documents et de la cartographie dynamique.

**Amiante360 Travaux :**

Pour les donneurs d'ordre et tous les principaux acteurs et intervenants dans le cadre de travaux en présence d'amiante (MOA, MOD, MOE, Coordonnateur SPS, entreprise de désamiantage...), selon les droits accordés à leur profil :

- Espace collaboratif permettant le partage de documents pour consultation, avec proposition d'intégration de documents obligatoires ou recommandés et de jalons à tenir à chaque étape des travaux en présence d'amiante (étude, consultation, exécution, réception)

**Amiante360 Exposition :**

Pour les entreprises certifiées, ou en démarche de certification pour effectuer des travaux en présence d'amiante :

- Suivi de la réalisation des formations, recyclages et visites médicales avec alertes
- Suivi des expositions des salariés, du respect de la VLEP et édition de fiches d'exposition
- Aide à la gestion des contrôles sur le chantier et journaux de chantier
- Suivi des affectations de matériel et des stocks de consommables
- Centralisation documentaire liée à la gestion des déchets (documents de type CAP, FID et BSDA...)
- Centralisation documentaire liée aux processus de travail, aux suivis des chantiers tests et de validations.
- Aides à l'élaboration des bilans aérauliques prévisionnels et à la vérification d'un bilan aéraulique sur chantier

*La seule et unique version valide de la présente appréciation est disponible sur le site [www.cevalia.fr](http://www.cevalia.fr)*

- Suivi et intégration des résultats des mesures d'empoussièrement de chantier
- Base documentaire en ligne des principaux documents du chantier
- Gestion du PDRE de deux façons : intégration d'un PDF dans l'outil ou saisie assistée pour génération d'un modèle de PDRE

Par ailleurs, il existe une application mobile disponible sur tablette permettant le suivi de temps d'exposition des collaborateurs, notamment lorsque la connexion internet n'est pas disponible.

## 2. CARACTERISTIQUES GENERALES

- Les performances intrinsèques.

La plateforme Amiante360 est disponible sur internet. L'utilisateur peut accéder à toutes les fonctions et services 24h/24 et 7j/7 à partir d'un ordinateur de type PC, MAC ou Linux, *via* une connexion sécurisée.

SOGELINK est régulièrement auditée par un organisme tiers afin de garantir la conformité des solutions contre les cybers attaques. SOGELINK intègre également la détection des vulnérabilités logicielles présentes dans les librairies utilisées.

- L'impact sur les performances globales du process (sur toutes les phases) de travaux comprend :
  - o L'efficacité :

En facilitant les échanges entre intervenants et en simplifiant les démarches de gestion documentaires et réglementaires, les 3 briques présentées contribuent à l'efficacité des démarches liées à la détection de l'amiante et à la gestion des travaux en présence d'amiante. Des déplacements peuvent être évités pour consulter des documents, la perte de documents est également évitée, des informations parviennent plus vite aux décideurs et intervenants à chaque étape.

Le fait que la solution s'appuie sur les technologies SaaS, accessible depuis tout ordinateur ou tablette ayant accès au web, garantit également une large utilisation. Une partie des fonctionnalités est également disponible sur tablette pour permettre notamment des accès hors connexion.

- o La durabilité et/ou la robustesse :

Le fonctionnement en mode SaaS de la solution permet des évolutions fonctionnelles et techniques en permanence, garantissant la durabilité de ces solutions et leur adaptabilité.

- o La répétabilité / La reproductibilité :

Les trois briques Amiante360 évaluées sont mises sur le marché. Utilisées par plusieurs clients, elles ont pu faire la preuve de leur reproductibilité et répétabilité auprès des propriétaires d'immeubles bâtis et des entreprises de désamiantage (visités par l'instructeur).

*La seule et unique version valide de la présente appréciation est disponible sur le site [www.cevalia.fr](http://www.cevalia.fr)*

- La rapidité :

L'interface Web permet une appropriation rapide et intuitive pour les utilisateurs.

L'aide à la saisie, les moteurs d'actions utilisés pour définir des alertes, permettent de gagner du temps dans la gestion du risque amiante. Des clients ont déjà témoigné à ce sujet après plusieurs mois d'utilisation (témoignages communiqués à l'instructeur).

- Les limites d'utilisation :

Amiante360 est une suite logicielle en mode Saas. Il est donc recommandé d'avoir une bonne connexion internet et un navigateur Web de type Internet Explorer 10 et ultérieur, Mozilla Firefox 22 et ultérieur, Chrome 27 et ultérieur, Safari 9 et ultérieur ou Edge.

Dans le cadre de l'utilisation de l'application mobile hors connexion, il est recommandé d'avoir une tablette iOS 9 et ultérieure, Android 6.0 et ultérieure ou Windows 10 et ultérieure avec une diagonale d'écran de 10 pouces minimum pour une utilisation optimale.

- Les risques de mauvaises utilisations :

L'éditeur de logiciel Amiante360 est garant de l'intégrité des données. Le produit est à destination des professionnels ayant une connaissance du domaine de l'amiante. Lors de l'implémentation de la solution, une journée de formation est réalisée pour des utilisateurs privilégiés (Responsables de sites, chef d'agence...).

Pour l'ensemble des 3 briques Amiante360, l'utilisateur est assisté pour la saisie et la gestion de démarches d'ordre réglementaire, normatif et technique entrant dans le champ de son périmètre fonctionnel. Par des alertes, des info-bulles, des messages d'aides à la saisie, des champs obligatoires, le risque d'oubli de mener des actions, de stocker, de partager ou diffuser un document est réduit.

- L'aptitude à conserver la traçabilité des interventions effectuées :

Les informations présentes dans Amiante360 sont stockées sans limite dans le temps et selon les standards réglementaires sur les serveurs sécurisés et gérés par SOGELINK chez AWS.

Par ailleurs, la société SOGELINK est Tiers Archiveur, ce qui signifie qu'elle assure, pour ses clients, l'archivage de l'ensemble des données et documents. S'agissant des purges, elles ne sont pas physiques mais fonctionnelles.

L'archivage dans Amiante360 est assuré pour un minimum de 50 ans.

- La non-complexification des interventions futures :

Les 3 briques présentées facilitent les interventions futures. A titre d'exemple, la gestion de la traçabilité de l'amiante dans le bâtiment prévue par Amiante360 Patrimoine permet de donner accès plus facilement à toute l'information disponible à de nouveaux Opérateurs de Repérage intervenant sur le bâtiment.

*[La seule et unique version valide de la présente appréciation est disponible sur le site www.cevalia.fr](http://www.cevalia.fr)*

Il en va de même pour les briques Amiante360 Travaux et Amiante360 Exposition qui, en facilitant l'accès à tous les documents et données de chantiers passés, peuvent faciliter la mise en œuvre de dossiers similaires.

- L'évolutivité :

SOGELINK fait régulièrement évoluer ses solutions. Une mise à jour de version de chacune des solutions a en moyenne lieu tous les 6 mois incluant des évolutions et/ou nouvelles fonctionnalités. Les évolutions sont donc disponibles pour l'ensemble des utilisateurs à chaque mise à jour de version. En cas de changement de réglementation, SOGELINK effectue sans attendre une montée de version pour prendre en compte cette nouvelle réglementation.

- Le potentiel d'intégration dans un process de chantier :

Pour assurer la bonne utilisation de la solution Amiante360, SOGELINK audite ses clients préalablement à l'intégration du système. En effet, il leur est nécessaire de connaître précisément la façon dont ils travaillent afin de leur proposer un outil informatique qui puisse convenir aux bonnes pratiques de chantier.

A titre d'exemple, la brique patrimoine qui a pour objectif premier de générer le DTA est utilisée également pour gérer le risque amiante autour d'une cartographie dynamique.

A ce titre, l'instructeur a participé à une journée de présentation chez des clients utilisateurs des solutions A360.

- La pertinence économique :

Le retour sur investissement d'un tel outil repose sur des gains de productivité certains liés à un accès simplifié aux données, qu'il est difficile d'évaluer de façon précise.

- Le caractère décontaminable de l'innovation considérée.

Non concerné

- L'indice de protection électrique.

Non concerné

- La pénibilité pour les opérateurs induite de l'utilisation de l'innovation.

Non concerné

### 3. CRITERES DE SECURITE SANITAIRE <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>

---

<sup>(1)</sup> Tous les critères ne sont pas forcément pertinents pour toutes les innovations.

<sup>(2)</sup> Les modes de preuve peuvent être apportés par un descriptif, des essais laboratoire, des chantiers tests, selon ce qui paraît le plus adapté compte tenu du critère concerné. Pour pouvoir évaluer, il faut que les modes de preuve pour chaque critère concernant l'innovation considérée soient fournis et soient jugés recevables.

- La limitation de l'émission de fibres d'amiante au poste de travail et/ou dans l'environnement,
  - o De manière intrinsèque,
  - o Ou grâce à l'adjonction de dispositifs de protection collective.

Non concerné

- L'aptitude à ne pas créer un autre risque ou à intégrer la prise en compte de ces risques par la mise en place de mesures compensatoires adaptées.

Non concerné

- L'aptitude à ne pas déplacer le risque ou intégrer la prise en compte du déplacement des risques par la mise en place de mesures compensatoires adaptées.

Non concerné.

- Pour les équipements de protection individuelle, l'aptitude à réduire efficacement l'exposition de l'opérateur aux polluants ambiants.

Non concerné.

Toutefois, en simplifiant la gestion des données et en permettant de mieux les exploiter, la brique Exposition d'Amiante360 peut contribuer au suivi des temps d'exposition, des chantiers de test et de validation, ainsi qu'à disposer des données suffisantes pour sélectionner les moyens de protection.

- L'ergonomie, le mode opératoire ainsi que les dispositifs de protection sont adaptés à l'activité réelle des opérateurs en tenant compte des équipements de protection individuels et en considérant les contraintes physiques et psychologiques lors du réglage, de la production, du nettoyage, de la décontamination, en zone et hors de la zone de protection collective.

Non concerné.

- La stabilité dans le temps des mesures de prévention, avec la possibilité d'un contrôle visuel ou par mesurage simple, et intégrée dans le procédé.

Non concerné.

- Le caractère généralisable des processus (procédés) et mesure de prévention :

Les trois solutions ont déjà été mises en œuvre avec succès auprès de plusieurs clients en faisant une solution mature. Les 3 briques concernent aujourd'hui plus de 3000 utilisateurs.

- Les impacts en termes de nuisances ou de pollution en dehors de la problématique amiante.

*[La seule et unique version valide de la présente appréciation est disponible sur le site www.cevalia.fr](http://www.cevalia.fr)*

Ces impacts n'ont pas été évalués, mais l'utilisation d'Amiante360, par l'intérêt intrinsèque de la numérisation et de la traçabilité des documents permet d'éviter des impressions papier inutiles.

- Pour le traitement des déchets, l'innocuité du stockage ou de la réutilisation, après « inertage » complet.

Non concerné.

- Formation de l'utilisateur.

SOGELINK propose des formations à l'utilisation de l'outil en intra-entreprise sur une journée. Le programme intègre un volet de sensibilisation réglementaire. Depuis 2020, compte-tenu du contexte Covid, certaines formations ont été délivrées à distance.

Par ailleurs, lors de mises à jour de version, les utilisateurs sont informés *via* une messagerie dédiée « Alert manager », par un message décrivant les évolutions apportées et le motif de ces évolutions. Dès qu'un utilisateur se connecte à l'application après une mise à jour, il reçoit cette alerte.

Les formations sur les outils sont facturés en sus de l'abonnement.  
De plus, les clients bénéficient d'un support gratuit.

- Notice d'utilisation.

Compte-tenu des outils de formation et support précédemment cités, SOGELINK ne propose pas de notice ou de manuel d'utilisation à ses clients, privilégiant les info-bulles, les notes et messages aux utilisateurs intégrés dans l'outil. Une attention particulière est portée à la remontée des utilisateurs dans le but d'améliorer la solution.

#### 4. CONCLUSIONS

Appréciation globale :

**Avis Favorable**

Durée de validité : **3 ans**

Validité : **jusqu'au 28 janvier 2024**

#### 5. REMARQUES COMPLEMENTAIRES DE LA COMMISSION

*La seule et unique version valide de la présente appréciation est disponible sur le site [www.cevalia.fr](http://www.cevalia.fr)*



# 1. Annexes

## A. DESCRIPTION COMPLETE DE L'INNOVATION :

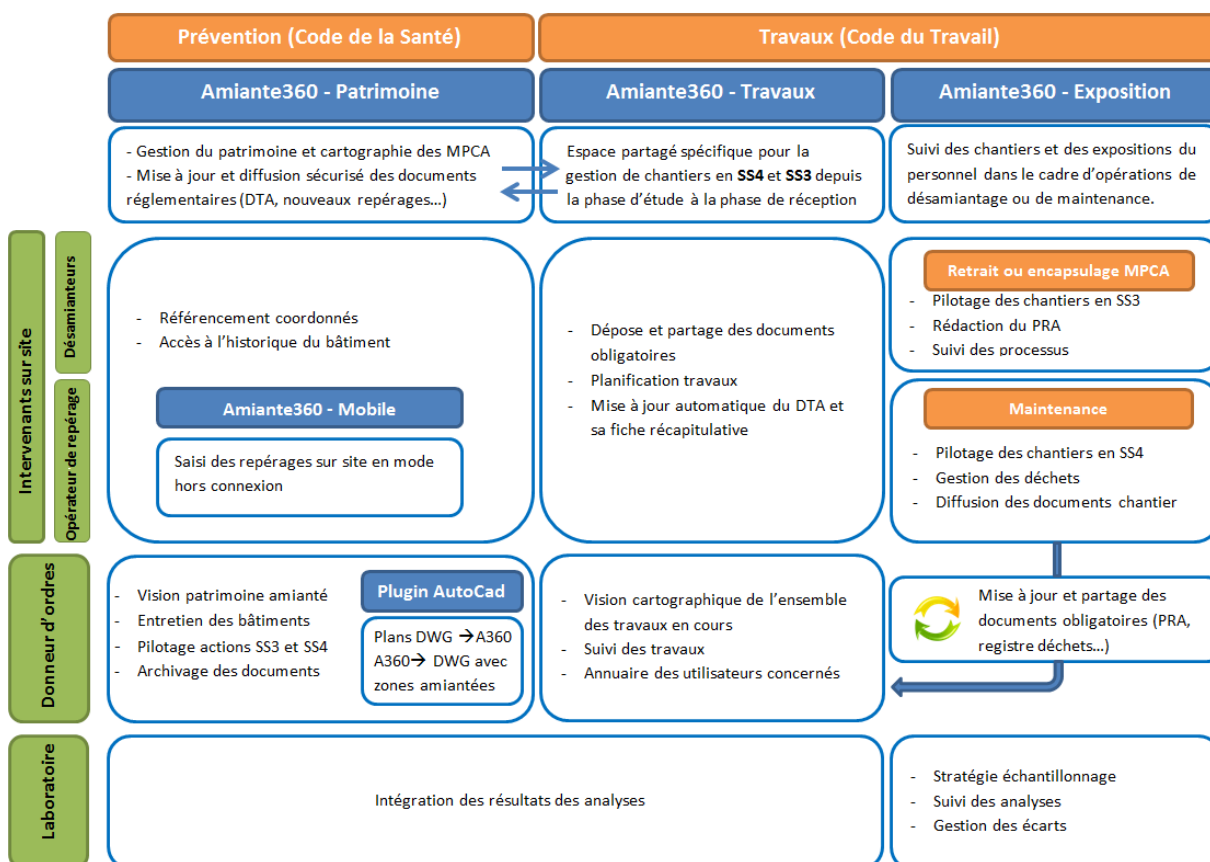
### Principe :

#### Synthèse :

Amiante360 est une plateforme Web dédiée à la gestion du risque amiante à destination des propriétaires, donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage, opérateurs de repérage et entreprises de travaux. Elle concerne aussi de façon plus indirecte les maîtres d'œuvre, coordonnateurs SPS, laboratoires, etc... Elle permet aux propriétaires et donneurs d'ordre de visualiser l'état du patrimoine vis-à-vis du niveau de risque amiante, d'être guidés dans les actions réglementaires à effectuer, d'inviter les opérateurs certifiés sur la plateforme à retranscrire directement les résultats du repérage.

Amiante360 apporte une réponse innovante aux différents intervenants à chaque étape du processus de prévention du risque jusqu'à la réalisation des travaux éventuellement nécessaires en guidant les utilisateurs pour les aider à respecter la réglementation.

Amiante360 est une solution en mode SaaS composée de plusieurs briques (A360-Patrimoine, A360-Travaux, A360-Exposition) qui permettent la gestion globale de la problématique amiante, depuis la prévention jusqu'au suivi des travaux de désamiantage et des expositions des collaborateurs.



La seule et unique version valide de la présente appréciation est disponible sur le site [www.cevalia.fr](http://www.cevalia.fr)

### **Distribution/commercialisation du système :**

Commercialisation directe par SOGELINK des trois briques (A360-Patrimoine, A360-Travaux, A360-Exposition) indépendamment.

Une force de vente de 12 personnes.

Références éditeur :

Amiante360 Patrimoine :



Amiante360 Exposition :



Amiante360 Travaux :



### **Description de la mise en œuvre du système :**

L'application Amiante360 est une solution en mode SaaS ce qui la rend accessible directement depuis un ordinateur possédant une connexion internet et un navigateur web.

Tous les accès à la plateforme sont nominatifs. Le contrôle d'accès se fait au travers d'un couple d'authentification login (identifiant mail) et mot de passe sécurisé ce qui permet d'affecter un profil d'utilisation de la solution.

### **Formation et assistance technique :**

Plusieurs ressources sont mises à disposition pour accompagner les utilisateurs sur Amiante360.

#### **○ Formation des utilisateurs**

Dès réception des éléments d'ouverture de compte et après configuration de ces derniers, chaque utilisateur suit une formation à l'interface web Amiante360. La formation des utilisateurs est dispensée par le support technique, plusieurs prestations peuvent être proposées, comme suit :

- Formation téléphonique : Le service technique utilise pour les formations par téléphone des outils permettant de partager la visualisation de l'écran de l'utilisateur à distance.
- Formation sur site : Le service technique associé à SOGELINK Formation peut dispenser différentes sessions de formations dans les locaux du client. La durée est adaptée au besoin.
- Formation à distance limitée à 4 personnes avec l'utilisation d'un outils tel que Teams.

#### **○ Centre d'aide en ligne SOGELINK**

*La seule et unique version valide de la présente appréciation est disponible sur le site [www.cevalia.fr](http://www.cevalia.fr)*

Ce moteur de recherche est disponible pour l'ensemble des applications de SOGELINK et permet d'effectuer une recherche à partir d'un mot clé et d'accéder à l'article le plus pertinent dans la liste des résultats.

- **Le chat**

Un conseiller assiste en ligne les clients par un système de discussion instantanée. Il aidera les clients à finaliser ses démarches jusqu'à leur terme. Ce conseiller pourra également assister par téléphone par la suite si l'outil de discussion en ligne n'est plus vraiment adapté à la demande et nécessite un contact téléphonique.

- **Support technique**

La demande de support technique peut être réalisée par mail ou par téléphone.

Lors d'un appel/mail, celui-ci est enregistré dans la base de données du support technique.

En cas de besoin, le technicien utilise un outil de partage d'écran simple et intuitif lors d'une session de support (TeamViewer).

## **B. ELEMENTS DE PREUVES APPORTES PAR LE TITULAIRE OU LE DISTRIBUTEUR DE L'INNOVATION**

**Essais de performance (mécanique,...), Mesures d'empoussièrement, Chantiers expérimentaux, Certificat de conformité,...**

- 1 – Démonstration à l'examineur des briques logicielles
- 2 - Test par l'instructeur CEVALIA de chacune des briques logicielles
- 3 – 2 Visites clients sur chantier par l'examineur
- 6 - Nombreuses références d'utilisateurs

Dans le cadre de l'instruction, des éditions issues du logiciel ont été communiquées à l'instructeur et des démonstrations des différentes briques ont été effectuées.

Depuis 2020, Sogelink mesure également un Net Promoter Score pour ses solutions DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) et Amiante360. Il s'agit d'une mesure allant au-delà de la satisfaction client et qui vise à sonder les clients sur la possibilité pour eux de recommander la solution, sur la base d'une note sur 10. Calculer ce score permet d'identifier 3 types de clients : les détracteurs (note de 0 à 6), les neutres (note de 7 et 8), les promoteurs (note de 9 à 10). En comparant le nombre de promoteurs – le nombre de détracteurs, on obtient le score net de promotion, soit le Net Promoter Score (NPS).

Un NPS positif est jugé comme bon. Le NPS de l'ensemble des solutions amiante360 est donc globalement positif car il s'élève à +21.

## **C. REFERENCES REGLEMENTAIRES, NORMATIVES, AUTRES**

Dans la limite de son périmètre fonctionnel, l'utilisation des différentes briques d'Amiante360 s'appuie principalement sur :

*[La seule et unique version valide de la présente appréciation est disponible sur le site www.cevalia.fr](http://www.cevalia.fr)*

**Pour la brique Amiante360 Patrimoine :**

Code de la Santé Publique : Art L. 1334-12-1, Art R1334-14 à R1334-29-7, Annexe 13-9 dans leur rédaction actuelle et dans l'attente du projet de révision. Arrêtés du 12 décembre 2012 (Listes A et B), Arrêté du 21 décembre 2012 (recommandations générales de sécurité et contenu de la fiche récapitulative du DTA).

Code du travail : Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations (et articles du Code du travail modifiés en conséquence), Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis (et ses modifications).

La Norme NFX 46 020 (versions de 2008 puis 2017)

**Pour la brique Amiante360 Exposition :**

Conçue à partir d'un cahier des charges élaboré par un client pilote désamianteur, l'utilisation de la brique exposition assiste les entreprises du secteur pour faciliter le respect des principes de prévention inscrits au Code du travail ainsi que les obligations inscrites en « Sous-Section 3 » et « Sous-Section 4 » issues du Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012, et dans l'arrêté du 8 avril 2013.

La Norme NF X 46-010 de 2012 et la NF X 46-021 de 2010 pour les phases d'autocontrôle de fin de chantier.

L'outil propose désormais plusieurs modalités de gestion du bilan aéraulique et s'inscrit dans les principes du guide INRS ED 6307.

**Pour la brique Amiante360 Travaux :**

La brique travaux est un espace d'échange documentaire, elle ne relève pas de références réglementaires ou normatives mais intègre les principaux documents à échanger et relevant des références citées pour les briques précédentes.